

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET (sauf de la motion à la délibération 2015.10.02), M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie d'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAUT (sauf délibérations 2015.10.08 à 16 – pouvoir à M. de MAZIERES), Mme Coralie BELMER, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf de la motion à la délibération 2015.10.06), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (pouvoir à M. BELLIER),
M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. RIVAUD),
M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. SOUDRY),
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme BRAU),
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme BELMER),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme LE MÉNÉ),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme RIGAUD-JURÉ),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme PERILLON),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme DENAISON),
M. Claude VUILLIET,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. Erik LINQUIER,
M. Benoît de SAINT SERVIN.

Secrétaire de séance : **Mme Amélie GOLKA**

Date de convocation : 6 octobre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Buc et de Toussus-le-Noble, le long de la route départementale 938. Convention relative aux modalités de réalisation et à la participation financière entre le conseil départemental des Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2 et L5616-5 II 5 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L3211-1 et suivant ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la délibération n°37-14 du conseil régional d'Ile-de-France du 19 juin 2014 relative au plan d'action régional en faveur de la mobilité durable ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2009-09-01 du Conseil communautaire du 15 septembre 2009 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à l'adoption du plan vélo modifiant le schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Vu le dossier de prise en considération du conseil départemental des Yvelines du 17 décembre 2014 ;

Vu le courrier de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc en date du 11 février 2015 portant avis sur ce dossier cosigné par le président et les maires des communes de Buc et de Toussus-le-Noble ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des déplacements rendu le 8 septembre 2015.

- Depuis plusieurs années, un projet de création d'une liaison cyclable entre les communes de Buc et de Toussus-le-Noble, le long de la route départementale n°938 hors agglomération, est demandé par les associations d'usagers du vélo, les habitants de Toussus-le-Noble et la majorité des élus locaux du secteur.

- Après étude de faisabilité et à la suite de plusieurs réunions de travail sur site avec l'ensemble des acteurs concernés, les principes suivants ont été arrêtés :

- le conseil départemental des Yvelines assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux sur les 2,13 km concernés ;
- la commune de Buc doit acquérir le foncier auprès du ministère de la Défense et le rétrocéder au département à l'€ symbolique ;
- la commune de Toussus-le-Noble doit acquérir 536 m² à Aéroports de Paris pour l'aménagement du giratoire d'arrivée sur la commune ;
- la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) assiste les communes de Buc et de Toussus-le-Noble dans la négociation des emprises foncières avec le ministère de la Défense et doit adopter une convention, objet de la présente délibération, sur le financement et le montage de l'opération ;
- les collectivités concernées par le financement du projet sont la CAVGP, le conseil régional et le conseil départemental ;
- les communes de Buc, Toussus-le-Noble et le département s'engagent à assurer l'entretien courant de la piste cyclable.

L'estimation des Domaines, relative aux emprises foncières que les communes doivent acquérir, a été transmise aux communes. Pour la commune de Buc, l'estimation s'élève à 67 786 € pour 14 868 m². Pour la commune de Toussus-le-Noble, l'estimation est en cours.

- Dans le cadre de la réalisation des pistes cyclables, le conseil départemental a envoyé un dossier de prise en considération de l'opération le 17 décembre 2014.

Un avis, cosigné de VGP et des maires de Buc et de Toussus-le-Noble, a ensuite été émis sur ce dossier, le 11 février 2015, globalement favorable mais émettant des réserves sur la fin de l'aménagement au niveau du giratoire de Toussus.

• Un nouveau dossier de prise en considération modificatif a été envoyé le 10 septembre 2015, annonçant un coût d'objectif de l'opération d'environ 845 000 € HT (coût de la piste cyclable : 815 100 € et coût du raccordement sur Toussus-le-Noble : 29 900 € HT) avec le plan de financement suivant :

- conseil régional d'Ile-de-France : 60% du coût de la piste cyclable et 50% du raccordement sur Toussus-le-Noble soit : 504 010 €,
- conseil départemental 78 : 20% du coût de la piste cyclable soit 163 020 €,
- CAVGP : 20% du coût de la piste cyclable et 50% du raccordement sur Toussus-le-Noble soit : 177 970 €.

Les montants ont été estimés en avril 2015, ils devront être ajustés sur les coûts réels de travaux. Il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur le principe, le montage et la participation financière de cette opération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver le principe de réalisation d'une piste cyclable longeant la route départementale 938 entre les communes de Buc et de Toussus-le-Noble, le montage et le plan de financement de cette opération ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président à signer la convention de participation financière de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la réalisation de cette piste cyclable avec le conseil départemental des Yvelines ainsi que tout document s'y afférant ;*

La répartition du financement est établie comme suit :

- *région Ile-de-France : 60 % des travaux et 50 % du raccordement côté Toussus-le-Noble,*
 - *conseil départemental des Yvelines: 20% des travaux hors raccordement côté Toussus-le-Noble,*
 - *communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : 20 % des travaux et 50 % du raccordement côté Toussus-le-Noble,*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget 2016, sur l'opération valant chapitre 0132 : « Pistes cyclables », nature 204132 : « Subvention d'équipement au Département pour des bâtiments et installations », fonction 822 : « Voirie communale et route ».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
(1 abstention de M. SIMEONI)*

Pour le Président,
par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_10_05

Résumé de l'acte : Réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Buc et Toussus,le,Nobl...

Date de décision : 13/10/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.3. Voirie

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 19/10/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151013-2015_10_05-DE

Pièces jointes :

2015-10-05 AMEN - circulations douces création d'une piste cyclable le long de la RD 938.pdf
ANNEXE 2015.10.05 DEV ECO - Piste cyclable.pdf

Historique :

19/10/2015 18:05:46	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/10/2015 18:06:36	En cours de transmission	
19/10/2015 18:07:44	Transmis en Préfecture	
19/10/2015 18:09:50	Accusé de réception reçu	

